



ANNEXED2024\_31

*Publiée sur le site internet de la commune le : 16 avril 2024*  
*MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy*

## NOTE DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRINCIPAL 2024

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune et sera disponible sur le site internet de la collectivité.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année en cours. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année concernée.

Le budget 2024, voté le 11 avril 2024 par le conseil municipal, peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie, aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été préalablement présenté à la commission des finances en date du 29 mars 2024.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (section de fonctionnement), de l'autre les opérations ponctuelles de nature à modifier le patrimoine de la commune (section d'investissement).

Chacune des sections doit être équilibrée (la totalité des dépenses doit être couverte par le total des recettes).

### I – La section de fonctionnement

#### a) Généralités

La section de fonctionnement permet à la collectivité d'**assurer le quotidien**. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et de recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune.

#### b) Les principales recettes et dépenses de la section

La section de fonctionnement du BP 2024 s'équilibre à 2 843 509,11 €.

Le financement de la section de fonctionnement est assuré par des ressources régulières.

Les recettes réelles de fonctionnement correspondent notamment aux sommes encaissées au titre :

- \* des impôts et taxes (55%),
- \* des dotations et compensations versées par l'Etat (13%),
- \* des produits des services et de gestion courante (4%).

Les recettes réelles de fonctionnement pour 2024 s'estiment à 2 040 343,41 € (72%).

Le report du résultat 2023 abonde les recettes de fonctionnement 2024 à hauteur de 28% (803 165,70 €).

FONCTIONNEMENT - RECETTES		Crédit 2023 €	Réalisé 2023 €	Budget 2024 €
Compte M57	Libellé			
<b>002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)</b>		<b>1 442 244,34</b>	<b>1 442 244,34</b>	<b>803 165,70</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 442 244,34	1 442 244,34	803 165,70
<b>013 - Atténuations de charges</b>		<b>25 000,00</b>	<b>31 990,25</b>	<b>25 000,00</b>
6419	Remb. Rémunérations de personnel	25 000,00	33 554,45	22 000,00
6479	Remb. Sur autres charges sociales	-	1 435,80	3 000,00
<b>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>		<b>-</b>	<b>30 439,53</b>	<b>-</b>
7761	Différence sur réalisation (négative)	-	30 439,53	-
<b>70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>		<b>4 300,00</b>	<b>6 156,43</b>	<b>4 400,00</b>
70311	Concession dans les cimetières	500,00	1 030,00	500,00
70323	Redevance Occupation du Domaine public (RODP)	1 400,00	1 785,00	1 000,00
7062	Produits bibliothèque	400,00	429,60	400,00
70878	Remboursements de frais par des tiers	2 000,00	2 911,83	2 500,00
<b>73 - Impôts et taxes</b>		<b>1 555 350,00</b>	<b>1 564 186,94</b>	<b>1 562 710,00</b>
73111	Contributions directes	220 000,00	241 768,00	250 000,00
73118	Autres contributions directes	-	175,00	-
73133	Percution de la taxe d'enlèvement OM	1 000,00	1 041,00	1 000,00
73138	Autres taxes / urbanisation	13 500,00	13 821,71	13 800,00
73211	Attribution de compensation	1 183 350,00	1 183 350,40	1 183 350,00
73221	FNGIR	2 500,00	2 560,00	2 560,00
73223	Fonds départemental pour communes de -5000 hab.	100 000,00	94 664,00	90 000,00
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	35 000,00	26 806,83	22 000,00
<b>74 - Dotations, subventions et participations</b>		<b>345 262,32</b>	<b>380 541,08</b>	<b>373 208,86</b>
74111	Dotations forfaitaire	-	154,00	150,00
742	Dotation aux élus locaux	-	293,00	250,00
744	FCIVA Fonctionnement	12 282,32	12 282,32	5 412,86
74718	Autres dotations (élect <sup>o</sup> , recensement, protect <sup>o</sup> élus)	100,00	0,00	2 921,00
7472	Subvention région	1 305,00	1 305,00	-
74741	Participations communes membres du GFP	500,00	457,32	600,00
74748	Participations autres communes	75,00	152,44	75,00
74833	Etat - Compensation exonérations TF	151 000,00	170 386,00	170 000,00
74834	Etat - Compensation exonérations TH	-	-	1 800,00
74888	Autres attributions et participations	180 000,00	195 511,00	192 000,00
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>		<b>68 000,00</b>	<b>76 322,81</b>	<b>75 000,00</b>
752	Revenus des immeubles	65 000,00	71 220,66	70 000,00
756	Libéralités reçues (don)	-	-	-
75888	Autres produits divers de gestion courante	3 000,00	5 102,15	5 000,00
<b>76 - Produits financiers</b>		<b>-</b>	<b>27,50</b>	<b>-</b>
7621	Produits immo financières	-	27,50	-
<b>77 - Produits exceptionnels</b>		<b>-</b>	<b>324 641,82</b>	<b>24,55</b>
773	Mandats annulés exercice antérieur	-	3 633,18	24,55
775	Produits de cessions d'immos	-	321 008,64	-
<b>TOTAUX</b>		<b>3 440 156,66</b>	<b>3 859 550,70</b>	<b>2 843 509,11</b>

Les dépenses de la section de fonctionnement couvrent les charges nécessaires au bon fonctionnement des services de la collectivité.

**Les dépenses réelles de fonctionnement** sont essentiellement constituées par :

- \* l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de fournitures et prestations de services (29%),
- \* les frais de personnel (23%),
- \* les autres charges de gestion (11%) comprenant les indemnités des élus locaux, les contributions et les subventions versées aux associations,
- \* les intérêts des emprunts (1%),
- \* les dotations aux amortissements, provisions et dépréciations (1%).

FONCTIONNEMENT - DEPENSES		Crédits 2023 €	Réalisé 2023 €	Budget 2024 €
Compte M57	Libellé			
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>1 022 500,00</b>	<b>665 469,49</b>	<b>836 550,00</b>
60611	Eau et assainissement	12 000,00	5 470,72	8 000,00
60612	Énergie - Électricité - Gaz	350 000,00	172 650,15	240 000,00
60621	Combustibles	2 000,00	-	2 000,00
60622	Carburants	3 500,00	3 164,65	4 000,00
60623	Alimentation	5 500,00	5 763,28	6 500,00
60624	Produits de traitement	1 000,00	48,24	500,00
60628	Autres fournitures	500,00	89,27	500,00
60631	Fournitures d'entretien	8 000,00	6 101,29	8 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	18 000,00	14 369,56	20 000,00
60633	Fournitures de voirie	5 000,00	5 131,47	6 000,00
60636	Vêtements de travail	1 500,00	755,39	1 400,00
6064	Fournitures administratives	6 000,00	3 106,64	5 000,00
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèque)	5 000,00	3 794,69	5 000,00
6067	Fournitures scolaires	12 000,00	10 670,83	12 000,00
6068	Autres matières et fournitures	4 000,00	5 366,18	6 000,00
611	Contrats de prestations de services	10 000,00	1 836,00	4 000,00
61351	Location matériel roulant	-	132,00	500,00
61358	Location mobilières - autres	15 000,00	963,60	10 000,00
61521	Entretien des terrains	35 000,00	30 508,20	30 000,00
615221	Entretien des bâtiments publics	35 000,00	19 261,27	26 000,00
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	30 000,00	4 697,49	20 000,00
615231	Entretien des voies	8 000,00	2 952,00	5 000,00
615232	Entretien des réseaux	15 000,00	5 082,00	10 000,00
61524	Entretien des bois et forêts	5 000,00	10 893,09	5 000,00
61551	Entretien des matériels roulants	10 000,00	4 832,00	8 000,00
61558	Entretien des autres biens mobiliers	30 000,00	18 220,26	25 000,00
6156	Maintenances	60 000,00	63 950,03	72 000,00
6161	Primes d'assurances multirisques	18 000,00	12 131,91	15 000,00
6162	Assurance obligatoire dommage	15 000,00	-	15 000,00
6168	Autres Primes d'assurances	1 500,00	1 514,59	-
617	Etudes et recherches	4 500,00	3 528,00	2 000,00
6182	Documentation générale et technique	3 000,00	1 695,00	2 000,00
6184	Formations du personnel	3 000,00	1 760,00	3 000,00
6188	Autres frais divers	6 000,00	4 553,08	7 000,00
62268	Honoraires et conseils divers	20 000,00	9 613,03	20 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	3 000,00	-	6 000,00
6228	Rémunération d'intermédiaires et honoraires divers	500,00	130,37	500,00
6231	Annonces et insertions	2 500,00	1 765,90	2 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	2 000,00	1 095,00	4 000,00
6233	Foires et expositions	-	1 440,00	6 000,00
6234	Réceptions	10 000,00	2 024,00	8 000,00
6236	Catalogues, Imprimés et publications	8 000,00	5 958,80	8 000,00
6238	Divers - Publicité, publications, relations publiques...	15 000,00	7 535,50	12 000,00
6245	Transport de personnes extérieures	60 000,00	81 010,13	46 000,00
6251	Frais de déplacements	2 000,00	392,00	1 500,00
6261	Frais d'affranchissement	2 000,00	1 946,63	2 500,00
6262	Frais de télécommunications	1 000,00	1 374,86	1 500,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	7,00	100,00
6281	Concours divers (Cotisations/Adhésions)	6 000,00	10 470,62	10 500,00
6282	Frais gardiennage	500,00	496,09	550,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	100 000,00	64 641,60	65 000,00
62875	Remboursement aux communes membres du GFP	1 000,00	133,98	1 000,00
62876	Remboursement au GFP de rattachement	20 000,00	24 358,02	25 000,00
62878	Remboursements à des tiers	13 000,00	16 605,09	15 000,00
6288	Autres services extérieurs	5 000,00	2 700,99	3 000,00
63512	Taxes foncières	12 000,00	6 384,00	13 000,00
63513	Autres impôts locaux	500,00	54,00	500,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	-	339,00	-

<b>012 - Charges de Personnel</b>		<b>581 400,00</b>	<b>558 672,79</b>	<b>660 500,00</b>
6216	Personnel affecté par la GFP de rattachement	11 000,00	10 774,61	15 000,00
6218	Autres personnel extérieur	91 000,00	106 401,93	54 000,00
6332	Cotisations au FNAI	500,00	222,48	300,00
6336	Cotisations CDG et CNFPT	6 000,00	5 421,60	7 000,00
6338	Autres cotisations	1 000,00	595,77	800,00
64111	Rémunération principale personnel titulaire	240 000,00	215 978,35	250 000,00
64112	SFT et indemnité résidence personnel titulaire	2 500,00	1 679,51	8 500,00
64113	Rémunération NBI personnel titulaire	3 500,00	3 175,70	3 500,00
64114	Indemnité inflation personnel titulaire	1 000,00	-	3 800,00
64118	Autres indemnités personnel titulaire	80 000,00	85 494,78	98 000,00
64131	Personnel non titulaire	4 000,00	5 641,50	50 000,00
64138	Primes et indemnités personnel non titulaire	400,00	615,00	7 500,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	40 000,00	31 679,81	43 000,00
6453	Cotisations Caisses de retraite	65 000,00	60 659,90	80 000,00
6454	Cotisations ASSEDIC	200,00	253,39	2 500,00
6455	Cotisations pour assurance risques statutaires personnel	22 500,00	22 289,46	25 000,00
6456	Versement au FNC du supplément familial	2 500,00	-	1 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	300,00	25,00	100,00
6478	Autres charges sociales diverses	-	882,00	-
6488	Autres (tickets restaurant)	10 000,00	6 882,00	10 500,00
<b>014 - Atténuation de produits</b>		<b>77 000,00</b>	<b>67 638,00</b>	<b>52 000,00</b>
739115	Contribution au redressement des finances publiques	2 000,00	1 410,00	2 000,00
739221	Fonds de péréquation FPIC	75 000,00	66 228,00	50 000,00
<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>		<b>1 443 593,70</b>		<b>983 434,87</b>
	Virement à la section d'investissement (autofinancement)	1 443 593,70		983 434,87
<b>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>		<b>30 000,00</b>	<b>380 475,70</b>	<b>20 000,00</b>
675	Valeur comptable des immos cédées	-	351 448,17	-
6811	Dotations aux amortissements des immos	30 000,00	29 027,53	20 000,00
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>		<b>235 162,96</b>	<b>205 599,55</b>	<b>250 024,24</b>
65311	Indemnités Maire et Adjointes	65 000,00	63 658,38	66 000,00
65312	Frais de missions des élus	5 000,00	73,90	5 000,00
65313	Cotisations de retraite	2 700,00	2 724,26	3 000,00
65314	Cotisations de sécurité	7 400,00	7 390,32	7 800,00
65315	Formation des élus	1 500,00	300,00	1 000,00
653172	Cotisation allocation fin de mandat	150,00	-	200,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	928,44	1 000,00
6542	Créances éteintes	1 000,00	-	-
6553	Service incendie SDIS	50 001,00	50 001,00	52 001,00
65568	Autres contributions	100,00	3,00	100,00
657341	Subvention de fond <sup>o</sup> communes membres GFP	-	381,10	-
657358	Subvention de fonctionnement autre groupement	27 000,00	23 318,99	30 000,00
657362	Subvention au CCAS	13 311,96	13 311,96	24 573,24
65741	Subventions de fonctionnement aux particuliers	12 000,00	6 500,00	8 000,00
65748	Subventions aux personnes morales de droit privé	40 000,00	34 384,78	46 000,00
65811	Droits d'utilisation informatique	8 000,00	2 405,00	5 000,00
65818	Autres redevances	-	216,00	250,00
65888	Autres charges diverses de gestion courante	1 000,00	2,42	100,00
<b>66 - Charges financières</b>		<b>42 500,00</b>	<b>42 043,30</b>	<b>38 000,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	42 500,00	42 043,30	38 000,00
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		<b>2 000,00</b>	<b>1 149,60</b>	<b>2 000,00</b>
673	Titres annulés exercice antérieur	2 000,00	1 149,60	-
<b>68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions</b>		<b>6 000,00</b>	<b>-</b>	<b>1 000,00</b>
6815	Provisions pour litige	5 000,00	-	500,00
6817	Provisions pour créances douteuses	1 000,00	-	500,00
<b>TOTAUX</b>		<b>3 440 156,66</b>	<b>1 921 048,43</b>	<b>2 843 509,11</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement pour l'exercice 2024 sont estimées à 1 860 074,24 €, soit 65% du budget primitif.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses réelles de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement.

La somme dégagée pour l'autofinancement du budget 2024 s'élève à **983 434,87 €** (35%).

### c) Les évolutions majeures du budget fonctionnement par rapport à l'année N-1

Le contexte économique de forte inflation en 2023 n'a pas permis de dégager sur 2024 un résultat de fonctionnement aussi important que l'année précédente, malgré la revalorisation par l'État des bases fiscales et une hausse de nos recettes réelles.

Pour 2024, il est nécessaire d'anticiper la continuité de cette inflation avec la hausse des principaux coûts d'exploitation, notamment le prix de l'énergie toujours croissant, le coût des transports et une évolution globale des tarifs des prestataires extérieurs.

Cette année encore, nous devons également faire face à une hausse des charges de personnel due en grande partie à des décisions gouvernementales non compensées (augmentation de la valeur du point d'indice, modification des grilles de rémunération, primes et indemnités liées à l'inflation...), mais aussi au recours à du personnel extérieur pour des missions spécifiques et nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité.

## II – La section d'investissement

### a) Généralités

Le budget d'investissement a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité : contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à court, moyen ou long terme. Les dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions, et éventuellement par l'emprunt.

### b) Les principales recettes et dépenses de la section

La section d'investissement du BP 2024 s'équilibre à 3 684 239,57 €.

Cette somme comprend les reports d'investissements non soldés sur l'exercice précédent (RAR) ainsi que les propositions nouvelles de cette année.

**Les recettes d'investissement** attendues pour 2024 sont réparties comme suit :

\* Couverture du déficit précédent (compte 1068) + réserve (autofinancement) en provenance de la section de fonctionnement = 58%,

\* Cessions d'actifs et amortissement pour 18%,

\* Dotations, fonds divers et subventions pour 19%

\* Emprunt = 5%

INVESTISSEMENT - RECETTES		Crédit 2023 €	Réalisé 2023 €	RAR	Budget
<i>Compte M57</i>	<i>Libellé</i>				
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté					
Excédent reporté sur BP					
021 - Virement de la section de fonctionnement					
		1 443 593,70	-		983 434,87
Virement de la section de fonctionnement (réserve)		1 443 593,70			983 434,87
024 - Produits de cession d'immobilisations					
		550 000,00	-		635 000,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections					
		30 000,00	380 475,70		20 000,00
280...	Amortissements	30 000,00	29 027,53		20 000,00
21533	Réseaux câblés cédés (fibre)		351 448,17		-
10 - Dotations, fonds divers et réserves					
		1 373 377,80	1 375 012,13		1 318 660,70
1068	Couverture prioritaire déficit investissement	1 252 663,20	1 252 663,20		1 135 336,57
10222	F.C.T.V.A.	60 714,60	60 714,60		123 324,13
10226	Taxe d'aménagement	60 000,00	61 634,33		60 000,00
13 - Subventions d'investissement reçues					
		239 800,65	121 272,65	137 144,00	390 000,00
1321	Subv d'investissement Etat	39 952,00	39 952,00		10 000,00
1322	Subv d'investissement Région	7 363,65	7 363,65	17 000,00	20 000,00
1323	Subv d'investissement Département	120 144,00	0,00	120 144,00	360 000,00
13258	Autres groupement	72 341,00	72 341,00		
1345	Amendes de police		1 616,00		
16 - Emprunts et dettes assimilées					
		500 000,00	650,00		200 000,00
1641	Emprunt en euros	500 000,00	0,00		200 000,00
165	Dépôts de garanties et cautionnements	-	650,00		-
<b>TOTAUX</b>		<b>4 136 772,15</b>	<b>1 877 410,48</b>	<b>137 144,00</b>	<b>3 547 095,57</b>
					1 684 230,57 €

**Les dépenses d'investissement** concernent des opérations non répétitives. Elles ne se renouvellent pas chaque année et traduisent un accroissement de la valeur ou de la durée de vie du patrimoine.

Les dépenses réelles d'investissement (2 859 401,13 €) estimées pour 2024 se répartissent ainsi :

- \* Immobilisations corporelles de l'année (terrains, bâtiments, réseaux de voirie...) = 74%
- \* Immobilisations en cours (travaux déjà en cours ou qui débiteront dans l'année et se poursuivront sur l'exercice suivant) = 20%
- \* Frais d'études et PLU = 1,3%
- \* Dotations = 0,5%
- \* Subventions d'équipement versées = 0,2%
- \* Remboursement capital des emprunts = 4 %

Le résultat de clôture de 2023 (négalif en investissement) vient grever les dépenses prévisionnelles de l'exercice 2024 à hauteur de 824 838,44 €.

### c) Les évolutions majeures du budget d'investissement par rapport à l'année N-1

La réserve prévisionnelle constituée pour l'année 2024 est minime par rapport aux années précédentes compte tenu de l'augmentation plus conséquente des dépenses de fonctionnement par rapport aux recettes.

Cependant, cela est compensé par une bonne maîtrise de l'équilibre entre l'étalement des projets d'investissement et leurs dépenses liées, et les recettes attendues grâce à la recherche constante de subventions.

Par ailleurs, le résultat de fonctionnement 2023 permet tout à fait de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (affectation au compte 1068).

Enfin, le déficit d'exécution reporté est moindre en 2024 (-24 % par rapport à 2023).

INVESTISSEMENT - DEPENSES		Crédit 2023 €	Réalisé 2023 €	RAR	Budget 2024 €
Compte M57	Libellé				
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 080 407,28	1 080 407,28		824 838,41
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 080 407,28	1 080 407,28		824 838,41
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	30 439,53		-
192	Plus-value sur cession immobilière	-	30 439,53		-
10	Dotations fonds divers et réserves	12 000,00	0,00		14 900,00
10226	Taxe Aménagement (reversement)	12 000,00	-		14 900,00
16	Emprunts et dettes assimilées	117 062,29	114 785,61		111 800,00
1641	Emprunts	91 000,00	90 723,32		93 700,00
165	Cautions Loyers à rendre	2 000,00	0,00		1 500,00
168758	Emprunts auprès d'autres groupements (Syane)	24 062,29	24 062,29		16 600,00
204	Subventions d'équipement versées	5 000,00	0,00		5 000,00
2041511	Subvention d'équipement C.C.F.C. (Information)	5 000,00	-		5 000,00
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00	4 552,80	13 129,00	25 000,00
202	Elaboration, modif., révision PLU	20 000,00	4 552,80	13 129,00	25 000,00
21	Immobilisations corporelles	2 369 222,58	1 331 363,93	172 791,74	1 940 059,00
2111	Terrains nus :	120 000,00	-		25 000,00
2112	Terrains de voirie	50 000,00	-		50 000,00
2115	Terrains bâtis	1 303 246,01	569 105,10		954 159,00
2117	Bois et Forêts	1 294,50	4 188,50		6 100,00
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	40 000,00	33 046,46		13 500,00
21311	Maine	5 044,00	1 044,00	4 814,40	3 000,00
21312	Ecoles	59 149,00	1 296,00	43 845,60	115 000,00
21316	Cimetière	52 000,00	44 931,01	5 987,52	42 000,00
21318	Autres bâtiments	283 527,55	187 024,36	1 421,42	20 000,00
21321	Immeuble de rapport	52 324,00	42 475,20	6 840,00	150 000,00
21328	Construction autre bâtiment	0,00	23 458,69		10 000,00
2138	Autres constructions	-	-	6 840,00	-
2152	Installations de voirie	20 000,00	11 136,00		20 000,00
21533	Réseaux câblés (fibre)	-	-	19 473,00	-
21534	Réseaux d'électrification (EP + électricité)	345 103,90	254 542,54	64 778,35	191 300,00
21538	Autres réseaux (télécom, eaux pluviales)	58 148,02	95 279,06	17 891,45	134 000,00
21568	Autre matériel et outillage d'incendie	3 000,00	977,59		1 000,00
21578	Autres matériel et outillage technique	2 500,00	-		3 000,00
2158	Installations et outillage techniques	2 500,00	2 938,39		149 000,00
21621	Biens historiques et culturels mobiliers	1 000,00	-	900,00	-
21828	Matériel de transport	28 385,60	26 047,16		-
21831	Matériel informatique scolaire	1 500,00	919,94		1 000,00
21838	Autre matériel informatique	2 500,00	1 964,22		1 000,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	3 000,00	-		6 000,00
21848	Autre matériel de bureau et mobilier divers	20 000,00	15 319,80		4 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	35 000,00	15 669,91		40 500,00
23	Immobilisations incorporelles	533 080,00	140 699,77	261 721,39	315 000,00
2312	Agencement et aménagement de terrain	170 000,00	21 126,00	13 848,00	170 000,00
2313	Constructions	150 000,00	21 841,48	169 020,00	-
2315	Installations et aménagements de voirie	200 000,00	97 732,29	78 853,39	145 000,00
	Diagnostica Syane				
<b>TOTAUX</b>		<b>4 136 772,15</b>	<b>2 702 248,92</b>	<b>447 642,13</b>	<b>3 236 597,44</b>
				<b>3 684 239,57 €</b>	

#### d) Les principaux projets de l'année :

- Acquisition foncière des terrains bâtis situés derrière la mairie
- Travaux sur le réseau d'eau pluviale
- Poursuite de l'enfouissement de réseaux électriques, fibre et télécom
- Suite et fin des travaux de requalification du centre de Vougy
- Réalisation du bassin d'infiltration au lieu-dit « Les Fontaines »
- Étude architecturale pour la construction d'un boulodrome
- Réfection d'un deuxième mur du cimetière
- Restauration d'un pan de toit du groupe scolaire
- Extension du système de vidéoprotection
- Travaux ADAP (accessibilité) bâtiments / voirie

### III – Etat de la dette

Type d'emprunt	Objet	Montant	Durée	Taux	Capital restant dû au 1er/01/2024	Annuité 2024	Amortissement capital	Intérêts versés	Dernière échéance
Emprunt en euros auprès d'établissement financier	Réhabilitation Mairie	1 540 000,00 €	25 ans	2,74%	1 115 512,00 €	85 290,76 €	55 290,61 €	30 000,15 €	25/03/2040
	Investissements divers 2012	500 000,00 €	15 ans	3,95%	162 860,01 €	44 813,47 €	38 380,50 €	6 432,97 €	01/12/2027
Emprunt en euros auprès du SYANE	EP Rue des 3 arbres	81 772,77 €	20 ans	5,10%	- €	- €	- €	- €	01/01/2023
	EP Rue de l'industrie	125 146,10 €	20 ans	4,76%	6 257,40 €	6 555,16 €	6 257,40 €	297,76 €	01/01/2024
	EP Rue d'Hermey	206 199,25 €	20 ans	4,03%	30 929,93 €	11 556,44 €	10 309,96 €	1 246,48 €	01/01/2026
	Rue des 3 arbres - mise en souterrain	68 127,82 €	20 ans	5,10%	- €	- €	- €	- €	01/01/2023
<b>TOTAL</b>		<b>2 521 245,94 €</b>			<b>1 315 559,34 €</b>	<b>148 215,83 €</b>	<b>110 238,47 €</b>	<b>37 977,36 €</b>	

En 2023, l'emprunt envisagé n'a pas été réalisé compte tenu des taux d'intérêts élevés et du report de certains travaux. D'autre part, deux emprunts du SYANE sont arrivés à terme ce qui permet à la commune de se désendetter progressivement.

### IV – La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2024 restent inchangés sur le foncier (bâti et non bâti).

En revanche, une augmentation de 0,929 points est votée sur le taux de TH qui passera de 6,84% à 7,77%.

#### Concernant les ménages :

- Depuis 2023, plus aucun foyer ne paie de taxe d'habitation sur sa résidence principale.
- Seules les résidences secondaires sont taxées à hauteur de 7,77% (THRS).
- Une majoration de 50% du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires a été votée pour 2024.
- En matière de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), le transfert de la part départementale aux communes suppose qu'en 2024, celles-ci délibèrent sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal et du taux départemental de TFPB 2023, dans le respect des règles de plafonnement. Aussi, au cas particulier de la Haute-Savoie, le taux de référence 2024 de la TFPB correspond au taux 2023 de notre commune (5,49%) majoré de 12,03 % (taux départemental Haute-Savoie 2023).
  - Taxe foncière sur le bâti : 17,52 %
  - Taxe foncière sur le non bâti : 52,07 %
- A partir de cette année, la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) ne sera plus perçue par la collectivité, mais par l'État.

#### Concernant les entreprises :

Le passage en Fiscalité Professionnelle Unique (F.P.U) en 2017 implique que la cotisation foncière des entreprises (CFE) est perçue par la Communauté de communes Faucigny-Glière (CCFG).

#### Concernant la collectivité :

Les pertes de ressources consécutives à des mesures d'exemption, d'exonérations, d'abattements ou de plafonnement des taux décidées par la loi sont compensées par l'État. Ainsi, la commune perçoit des allocations compensatrices notamment sur la réduction de 50 % des valeurs locatives des établissements industriels, et en 2024 sur la perte de la THLV.

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THp) se traduit pour les communes par une perte de ressources. Cette perte est compensée depuis 2021 par le transfert aux communes de la part départementale de TFB avec un mécanisme d'équilibrage. Mais le montant de TFPB transféré n'est pas toujours égal au montant de la ressource de THp perdue par la commune. Un coefficient correcteur calculé par la DGFIP permet de neutraliser les écarts et d'équilibrer les compensations entre les communes. Le coefficient correcteur pour notre collectivité est de 0.587548 et s'applique chaque année aux recettes de TFPB de la commune. Ce dispositif se traduit ainsi sur les recettes de fiscalité directe 2024 par :

- **une retenue d'un montant de 290 992 €.**

#### **V- En conclusion**

L'objectif principal du budget prévisionnel 2024 est de préserver une capacité d'autofinancement, notamment en maîtrisant au mieux les coûts de fonctionnement. Les investissements sont mesurés et quantifiés pour permettre de réaliser les projets nécessaires au développement de la commune tout en optimisant les ressources par la recherche de financements extérieurs.

Fait à Vougy, le 11 avril 2024

La secrétaire de séance,



*Brigitte CAPRI*

Le Maire,



Yves MASSAROTTI

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 16/04/2024

ID : 074-217403120-20240411-D2024\_31-BF

